



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après extension, un effectif de 83820 coquelets soit 83820 emplacements, situé à l'adresse suivante : «Cosquer Fannic » - 56310 MELRAND, sera ouverte du 17 octobre 2016 au samedi 19 novembre 2016 matin inclus dans la commune de MELRAND pour une durée de 34 jours. Toute personne pourra venir consulter le dossier comportant une étude d'impact pendant les horaires d'ouverture au public et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur.

Aucune observation n'a été émise par l'autorité environnementale (information consultable sur les sites Internet de la DREAL Bretagne et des services de l'Etat dans le Morbihan).

Ce projet est présenté par l'EARL DE LA COLLINE (représentée par Madame Michèle LE FRANC et Monsieur Michel LE FRANC,co-gérants) dont le siège social est situé «Cosquer Fannic » - 56310 MELRAND. Il est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation préfectorale assortie de prescriptions ou à un refus. Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de l'exploitant ou du bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT -56230 QUESTEMBERG.

Sont désignés par M. le président du tribunal administratif, Madame Christine BOSSE (ancienne chef d'agence commerciale) et Monsieur Jean LEMONNIER (architecte-paysagiste, en retraite) respectivement commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MELRAND soit :

- Lundi 17 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 26 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 03 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
- Mardi 08 novembre 2016 de 09h00 à 12h00
- Samedi 19 novembre 2016 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de MELRAND du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).